

**Le commerce international de marchandises du
Canada
Programme statistique – base douanière**

ÉNONCÉS DE QUALITÉ

**SYSTÈME DE DOCUMENTATION DES DONNÉES STATISTIQUES
NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : 2201**

TABLE DES MATIÈRES

I	Introduction	3
II	Cadre conceptuel	3
	Objectifs et champ d'observation	3
	Statistiques sur le commerce établies sur une base douanière et en fonction de la balance de paiements	3
	Système commercial	4
	Évaluation	5
	Classification des marchandises	5
	Période statistique	6
	Classification des pays	6
	Attribution au pays d'origine et au pays de destination	7
	Marchés principaux [MP]	7
	Province d'origine/dédouanement	9
	Mode de transport	9
	Cadre juridique	9
III	Autres questions	9
	Désaisonnalisation	9
	Abréviations	10
	Quantités	10
	Valeurs et conversions monétaires	10
	Importations :	10
	Exportations vers des destinations aux États-Unis :	10
	Conversion du U.S. Bureau of Customs and Border Protection	11
	Conversion du U.S. Census Bureau :	11
	Exportations vers des destinations autres que les É.-U. – déclaration électronique	11
	Exportations vers des destinations autres que les É.-U. – déclaration non électronique	11
	Arrondissement	12
	Révisions	12
	Données des mois précédents de l'année en cours	12
	Données des années précédentes	12
	Totaux cumulatifs	12
	Indices de prix et de volume	12
	Révision de la base des séries d'indices et mise à jour du panier	13
	Sélection des marchandises et méthode d'estimation	13
	• Indices de prix à la production [IPP]	14
	• Indices des prix de produits industriels [IPPI]	14
	• Indices des prix à l'exportation de la Banque du Japon	14
	• Office national de l'énergie [ONE]	14
	• Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada [DFCE]	14
	• Indices des prix des ordinateurs et de leurs composantes	14
	• Indice des prix des véhicules automobiles	14
	Révision des concepts et des procédés	15
	Sources de renseignements supplémentaires	15
	Tableaux actifs de CANSIM	17

I Introduction

Ces notes donnent un aperçu des concepts de base et des définitions qui s'appliquent aux données sur le commerce de marchandises. On peut obtenir des renseignements techniques plus détaillés en communiquant avec la Section du marketing et des services à la clientèle, Division du commerce international, au numéro 1 800 294-5583.

II Cadre conceptuel

Objectifs et champ d'observation

Le Programme de statistiques sur le commerce international de marchandises du Canada a pour objectif principal de mesurer les fluctuations du stock de ressources naturelles du pays résultant du mouvement de marchandises à destination ou en provenance du Canada. Les renseignements sur les importations et les exportations sont introduits dans le Système de comptabilité nationale, particulièrement dans la balance de paiements et le produit intérieur brut, et servent à l'élaboration des politiques commerciales et budgétaires. Les administrations publiques, les importateurs, les exportateurs, les fabricants et les expéditeurs utilisent les statistiques sur le commerce pour :

- vérifier la pénétration du marché par les importations et la performance à l'exportation;
- suivre la variation des prix et du volume des marchandises;
- examiner les répercussions en matière de transport.

Statistiques sur le commerce établies sur une base douanière et en fonction de la balance de paiements

Les statistiques sur le commerce de marchandises sont établies et présentées sur deux bases différentes : la base douanière et la base de la balance des paiements (BdP).

Les marchandises qui sont importées au Canada ou exportées du pays doivent être déclarées aux douanes, et l'importateur ou l'exportateur doit fournir des renseignements sur la désignation et la valeur des marchandises, leur origine, le bureau de dédouanement et le mode de transport. La plupart de ces renseignements sont requis par l'administration des douanes. On appelle généralement « statistiques commerciales établies sur base douanière » les statistiques élaborées à partir des dossiers administratifs de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Le 1^{er} janvier 1990, le Canada a conclu avec les États-Unis un protocole d'entente sur l'échange de données sur les importations. Chaque administration utilise désormais les données sur les importations de l'autre partie plutôt que ses propres données sur les exportations. Les statistiques sur le commerce international de marchandises du Canada ne sont donc plus établies uniquement à partir des dossiers administratifs de l'ASFC – Douanes et accise; elles sont également tirées des dossiers du United States Bureau of Customs and Border Protection [USBC&BP*].

Les statistiques sur le commerce établies sur la base douanière mesurent de façon plus précise les importations que les exportations, les courtiers en douane faisant habituellement preuve d'une plus grande vigilance à l'égard des marchandises qui entrent au pays que de celles qui en sortent.

Il n'est pas rare que le sous-dénombrement ou des erreurs d'affectation nuisent à l'exactitude des statistiques sur les exportations. Il y a sous-dénombrement des exportations lorsque les documents officiels ne sont pas présentés aux Douanes. Statistique Canada ne dispose pas d'une mesure directe du sous-dénombrement, mais les données sur la base de la BdP sont corrigées chaque mois en fonction d'une estimation. Une erreur d'affectation se produit lorsque le pays de destination final n'est pas celui qui figure dans les documents douaniers, ce qui arrive très fréquemment lorsque les marchandises sont acheminées par un pays intermédiaire avant d'arriver à leur destination finale; le cas échéant, le pays intermédiaire est déclaré comme destination finale des marchandises.

* Le U.S. Bureau of Customs and Border Protection portait auparavant le nom de United States Customs Service.

Les données établies sur la base douanière sont corrigées pour qu'elles concordent avec les concepts et les définitions du Système de comptabilité nationale du Canada. Les corrections apportées pour établir des données commerciales en fonction de la balance des paiements portent sur la définition de commerce, l'évaluation et la période statistique. En outre, étant donné que les données de la BdP ne sont pas produites au niveau détaillé pour ce qui est des pays et des marchandises, on apporte des corrections de qualité afin d'améliorer les estimations agrégées de la BdP. À cet égard, on peut citer l'exemple ci-haut du sous-dénombrement, pour lequel on ne tente d'attribuer un chiffre global à aucune des données au niveau détaillé. La principale différence entre ces deux concepts commerciaux est que les statistiques sur le commerce de marchandises établies sur la base douanière portent sur le mouvement de marchandises selon les documents douaniers, alors que les données corrigées établies en fonction de la balance des paiements ont trait à toutes les transactions économiques entre résidents et non-résidents du Canada qui sont liées au commerce de marchandises. La présente section ne traite que des concepts et des procédés ayant trait aux statistiques établies sur la base douanière. Pour de plus amples renseignements au sujet des données corrigées établies en fonction de la balance des paiements, voir la publication *Balance des paiements internationale du Canada* (n° 67-001-XPB au catalogue) ou le document n° 2202 du Système de documentation des données statistiques dans la base de métadonnées intégrée [BMDI] tenue par la Division des normes.

Système commercial

Les publications de l'ONU intitulées *Statistiques du commerce international de marchandises : Concepts et définitions* (ISBN 92-1-161410-4) et *Statistiques du commerce international de marchandises : Manuel des statisticiens* (ISBN 92-1-161454-6) renferment des explications très détaillées quant aux différences entre les systèmes commerciaux « **général** » et « **spécial** » et aux définitions applicables.

Au Canada, les statistiques sur le commerce sont établies en fonction du système commercial général, tel que défini par la Division de la statistique du Département des Affaires économiques et sociales de l'ONU. Les marchandises qui sont simplement en transit vers un pays tiers ne sont pas considérées comme faisant partie du commerce et, par conséquent, ne sont pas incluses dans les statistiques sur le commerce. Aux fins du système commercial général, les définitions suivantes s'appliquent :

- **Importations** : Toutes les marchandises qui ont franchi les frontières du Canada, que ce soit pour y être consommées immédiatement ou pour être mises dans un entrepôt de douane.
- **Exportations nationales** : Produits cultivés, extraits ou fabriqués au Canada (y compris les produits d'origine étrangère qui ont été transformés au Canada).
- **Réexportations** : Exportations de produits d'origine étrangère qui n'ont pas été transformés au Canada (y compris les produits étrangers sortis des entrepôts de douane aux fins d'exportation).
- **Total des exportations** : Somme des exportations nationales et des réexportations.

La principale différence entre le système général et le système spécial réside dans l'enregistrement des marchandises qui entrent dans les entrepôts de douane ou les zones franches commerciales ou qui en sortent. Tel qu'indiqué ci-haut, selon le système général, les marchandises qui entrent dans un entrepôt ou une zone franche sont considérées comme des importations, tandis que, selon le système spécial, ces marchandises (qui sont entrées dans un entrepôt ou une zone franche et qui en sortent par la suite) ne sont réputées être des importations qu'au moment où elles entrent dans la zone franche (c.-à-d. au moment de leur entrée au pays aux fins de consommation nationale).

À l'inverse, les marchandises qui entrent dans un entrepôt de douane sont considérées comme des exportations selon le système spécial, tandis que, selon le système général, ces marchandises ne sont réputées être des exportations qu'au moment où elles sortent de l'entrepôt pour être exportées vers le reste du monde.

La description ci-haut est une description simplifiée des différences entre le système général et le système spécial. La publication de l'ONU intitulée *Statistiques du commerce international de*

marchandises : Concepts et définitions (ONU, New York, 1998) renferme une description complète des deux systèmes.

La frontière géographique d'un pays ne correspond pas nécessairement à sa frontière douanière. En théorie, selon le système général, la frontière statistique coïncide avec les limites géographiques du pays, alors que, dans le cas du système « spécial », elle correspond à la frontière douanière. Veuillez consulter la section « Classification des pays » du présent document pour de plus amples renseignements au sujet des frontières douanières.

Évaluation

Aux fins des douanes, les importations sont présentées selon les valeurs établies conformément aux dispositions de la *Loi sur les douanes* qui, depuis le 1^{er} janvier 1985, prévoit l'application de méthodes d'évaluation fondées sur le *Code d'évaluation de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* [GATT] (désormais appelé *l'Accord sur l'évaluation en douane de l'OMC*). En règle générale, la valeur imposable des marchandises importées doit correspondre à la valeur transactionnelle ou au prix réellement payé ou payable, dans la mesure où certaines conditions sont remplies. L'une des conditions importantes est que l'acheteur et le vendeur doivent être indépendants l'un de l'autre. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, la valeur de la transaction est déterminée selon certaines règles pratiques.

Afin de déterminer la valeur transactionnelle des marchandises importées, il faut ajouter au prix de ces marchandises tous les frais de transport et tous les frais connexes engagés à l'égard des marchandises avant l'expédition directe au Canada jusqu'au lieu d'expédition directe. Par conséquent, le prix des importations canadiennes est le prix F.A.B. (franco à bord), lieu d'expédition directe au Canada. Les coûts du fret et de l'assurance nécessaires pour acheminer les marchandises au Canada depuis le point d'expédition directe ne sont pas compris. Le lieu d'expédition directe est déterminé par l'administration douanière. Une description complète du lieu d'expédition directe figure dans le Mémoire des douanes D-13-3-4.

Les exportations vers des pays autres que les États-Unis sont, en principe, évaluées ou enregistrées selon la valeur déclarée dans les documents d'exportation. Il s'agit habituellement de la valeur transactionnelle, c.-à-d. du prix de vente réel. Les prix des exportations canadiennes vers des pays d'outre-mer sont des prix F.A.B., port de sortie, fret intérieur compris jusqu'à ce point, mais sans les escomptes ni les rabais. Depuis janvier 1990, les exportations du Canada vers les États-Unis sont évaluées F.A.B. au point de sortie du Canada. Avant 1990, elles étaient évaluées F.A.B. au point de chargement après déduction du fret, des escomptes et des rabais.

Classification des marchandises

Le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (connu sous le nom de Système harmonisé ou SH) est une nomenclature de produits à usages multiples qu'utilisent aujourd'hui plus de 200 pays, territoires et unions économiques comme base de leur tarif douanier et aux fins de l'établissement de statistiques sur le commerce international. Toutes les marchandises qui font l'objet d'échanges sont classifiées au moyen du SH.

Dès les années 50, les autorités douanières, les statisticiens en commerce, etc. étaient de plus en plus conscients de la nécessité d'établir une norme ou, plus précisément, un système internationalement reconnu de classification et de codification des marchandises échangées à l'échelle internationale. Le besoin d'avoir un langage commercial commun pouvant être facilement compris par les importateurs, les exportateurs et tous ceux qui s'occupaient du commerce se faisait sentir. Le Conseil de coopération douanière (devenu l'**Organisation mondiale des douanes** [OMD]) a entrepris d'élaborer une telle nomenclature. Le 1^{er} janvier 1988, la *Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises* [ce qu'on appelle la *Convention*] a vu le jour. Ce jour-là, la plupart des principaux pays qui font du commerce ont adhéré à la Convention et ont commencé à incorporer le SH à leur tarif douanier.

Le SH est une nomenclature très structurée constituée d'une série de positions à quatre chiffres, qui sont pour la plupart subdivisées en sous-positions à six chiffres. Les positions sont regroupées dans 96 chapitres composés de 21 sections. La plupart des sections et des chapitres renferment des notes qui font partie intégrante du SH et qui ont la même valeur juridique. Ces notes servent à définir le champ d'application et les limites de chaque unité. Afin que chaque marchandise puisse être facilement et clairement attribuée à une position particulière, à l'exclusion de toutes les autres, le SH comporte un ensemble de règles qui régit toutes les décisions en matière de classification.

L'OMD a produit un ensemble de notes explicatives tenant en quatre volumes, qui se veut un guide officiel d'interprétation du SH. Ces notes, qui ont été rédigées en fonction de la structure systématique du SH, fournissent des observations au sujet du champ d'application de chaque position, ainsi que des descriptions techniques des marchandises visées.

Le Canada et la plupart des autres utilisateurs du SH subdivisent davantage les positions et sous-positions SH en fonction de leurs propres besoins en vue d'assurer un degré de détail et de spécificité plus poussé. En vertu de la Convention, les utilisateurs sont libres d'agir ainsi dans la mesure où le champ d'application des positions et sous-positions SH demeure inchangé. Dans le contexte canadien, les importations sont classifiées en se fondant sur des codes de marchandises SH à dix chiffres, tandis que les exportations sont classifiées en fonction de codes à huit chiffres. Dans l'un et l'autre cas, les six premiers chiffres correspondent à la norme de codification selon les positions ou sous-positions SH établies par l'OMD. Au niveau le plus détaillé du SH, les deux derniers chiffres correspondent à l'annotation statistique. La signification de l'annotation statistique diffère selon qu'il s'agit d'importations ou d'exportations. Dans le cas des importations, il existe également un code d'annotation à deux chiffres qui représente le numéro tarifaire; ce code est inséré entre le sixième chiffre et le suffixe d'annotation statistique. Aux fins de la classification des exportations, pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'indiquer un numéro tarifaire, on utilise le SH à huit chiffres, dont la structure est la même que celle du SH à dix chiffres qui s'applique aux importations, abstraction faite des septième et huitième chiffres.

Période statistique

La période de référence est le mois et l'année civils. La fin du mois statistique des importations et des exportations canadiennes aux États-Unis correspond au dernier jour du mois civil pour lequel il est possible d'obtenir des données sur le dédouanement.

Dans le cas des exportations vers d'autres pays que les États-Unis, la fin du mois statistique correspond aussi au dernier jour du mois civil. Les documents d'exportation qui arrivent trop tard pour que l'on puisse les intégrer au mois en cours sont affectés, au moment de la révision des données, au mois où la transaction a eu lieu. Les gros exportateurs peuvent obtenir l'autorisation de déclarer l'ensemble de leurs transactions mensuelles d'exportation dans un seul et même « rapport sommaire ». Si le rapport sommaire mensuel d'un gros exportateur n'arrive pas à temps, les données sont imputées au mois en cours puis rajustées au cours du mois statistique suivant en fonction de la valeur du commerce.

Classification des pays

Les définitions statistiques des divers groupes de pays reconnus aux fins de la diffusion des données sur le commerce de marchandises correspondent aux définitions fournies par les pays eux-mêmes à l'ONU et publiées par cette dernière dans sa publication *Les territoires statistiques du monde à utiliser dans les statistiques du commerce international des marchandises*.

Depuis janvier 1990, les données sur le commerce avec les États-Unis comprennent les importations et les exportations de Porto Rico et des îles Vierges des États-Unis.

La classification des pays employée par la Division du commerce international de Statistique Canada a été conçue à des fins de géographie économique et ne reflète pas nécessairement les vues ou les intentions du gouvernement du Canada sur les questions de reconnaissance, de souveraineté ou de compétence en matière internationale. La classification des pays utilisée et les codes connexes

ressemblent à ceux qui ont été mis au point par l'**Organisation internationale de normalisation [ISO]** et adoptés par la plupart des pays à des fins douanières.

La classification des pays et la description des limites territoriales applicables à des fins statistiques figurent dans les numéros de décembre des publications *Exportations par marchandise* (n° 65-004-XPB au catalogue) et *Importations par marchandise* (n° 65-007-XPB au catalogue).

Attribution au pays d'origine et au pays de destination

Les importations sont attribuées au pays d'origine, c.-à-d. au pays où les produits ont été cultivés, extraits ou fabriqués, conformément aux règles d'origine appliquées par l'**Agence des services frontaliers du Canada [ASFC]**. Les importations en provenance des États-Unis sont attribuées à l'État d'origine. Avant 1988, la plupart des importations étaient attribuées aux pays d'exportation/consignation, à l'exception des importations en provenance d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud.

Les exportations sont attribuées au pays qui est la dernière destination connue des marchandises au moment de l'exportation. Les exportations aux États-Unis sont attribuées à l'État de destination.

Marchés principaux [MP]

Les marchés principaux sont les pays et groupes de pays auxquels sont attribués les échanges du Canada avec le reste du monde. Du point de vue théorique, la structure se présente comme suit :

- ensemble du commerce du Canada avec le monde
 - commerce du Canada avec les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques*
 - commerce du Canada avec les États-Unis d'Amérique (« **É.-U.** »)
 - commerce du Canada avec les membres de l'Union européenne*
 - commerce du Canada avec le Royaume-Uni (« **R.-U.** »)
 - commerce du Canada avec les autres membres de l'Union européenne (« **Autres UE** »)
 - commerce du Canada avec le **Japon**
 - commerce du Canada avec les autres membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« **Autres OCDE** »)
- commerce du Canada avec d'autres pays non désignés ailleurs (« **Autres pays** »)

Même si la composition d'un marché principal peut changer en cours d'année, la Division du commerce international, le cas échéant, regroupe les données de façon rétrospective comme si le changement avait eu lieu le 1^{er} janvier de l'année. Cette pratique vise à ce que les comparaisons d'un mois à l'autre et d'un trimestre à l'autre portent sur les mêmes groupes de pays. Ainsi, le commerce du Canada avec les pays qui ont adhéré à l'Union européenne en mai 2004 n'a pas été inclus dans les totaux des « **Autres UE** » publiés par la Division du commerce internationale *de janvier à avril 2004*. Toutefois, au moment de la publication des données de mai 2004, les totaux des « **Autres UE** » et les totaux des MP dont ils faisaient partie auparavant ont été recalculés comme si les nouveaux pays faisaient partie des « **Autres UE** » depuis 1^{er} janvier 2004.

Les MP sont définis comme suit :

1. États-Unis d'Amérique [É.-U.]

Depuis janvier 1990, notre commerce avec les entités suivantes est attribué à ce MP :

- États-Unis d'Amérique
- Porto Rico
- îles Vierges américaines

* Ce total partiel n'est PAS fourni directement dans CANSIM mais peut être facilement calculé par l'utilisateur.

2. Royaume-Uni [R.-U.]

Le Royaume-Uni continue d'être considéré comme un MP même s'il a adhéré à l'Union européenne.

3. Autres Union européenne [Autres UE]

Ce MP était désigné à l'origine sous le nom de Communauté économique européenne [CEE]. Lorsque le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni ont adhéré à la CEE en 1973, le nom de cette entité est devenue « **Autres CEE** ». Cette nouvelle appellation tient compte du fait que le commerce global du Canada avec les membres de la Communauté économique européenne, sauf le Royaume-Uni, comprendra désormais ce marché principal. Ainsi, le Royaume-Uni a conservé le statut de marché principal.

Période de référence	Nom du MP durant la période de référence	Abréviation(s)	Pays membres du MP
1971 ~ 1972	Communauté économique européenne	CEE ou CEE ₇₁	Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg et Pays-Bas
1973 ~ 1980	Autres Communauté économique européenne	Autres CEE ou Autres CEE ₇₃	Belgique, Danemark , France, Allemagne, Irlande , Italie, Luxembourg et Pays-Bas
1981 ~ 1985	Autres Communauté économique européenne	Autres CEE ₈₁	Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce , Irlande, Italie, Luxembourg et Pays-Bas
1986 ~ 1994	Autres Communauté économique européenne	Autres CEE ₈₆	Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne
1995 ~ 2003	Autres Union européenne	Autres UE ₉₅	Autriche , Belgique, Danemark, Finlande , France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne et Suède
2004 ~ à ce jour	Autres Union européenne	Autres UE ₀₄	Autriche, Belgique, Chypre , République tchèque , Danemark, Estonie , Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie , Irlande, Italie, Lettonie , Lituanie , Luxembourg, Malte , Pays-Bas, Pologne , Portugal, Slovaquie , Slovénie , Espagne et Suède

4. Japon

5. Autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques [Autres OCDE]

La taille de l'OCDE a augmenté. Cette organisation se compose des pays et groupes de pays suivants :

- Australie
- Canada
- République tchèque (janv. 1996 ~ déc. 2003)
- Pays de l'Union européenne qui, depuis janv. 2004, comprennent la République tchèque, la Hongrie et la Pologne.
- Hongrie (janv. 1997 ~ déc. 2003)
- Islande
- Japon
- Mexique
- Nouvelle-Zélande
- Norvège
- Pologne (janv. 1997 ~ déc. 2003)
- Corée du Sud (depuis janv. 1997)
- Suisse
- Turquie
- États-Unis d'Amérique

Le marché principal « **Autres OCDE** » a été créé pour rendre compte du commerce global du Canada avec tous les membres de l'OCDE qui ne sont pas désignés ailleurs. Sont donc exclus les É.-U., le R.-U., les pays faisant partie des « Autres UE » et le Japon.

6. Autres pays

Ce MP comprend tous les pays et territoires autres que les É.-U., le R.-U., les « Autres UE », le Japon et les « Autres OCDE ».

Province d'origine/dédouanement

Avant avril 1984, les statistiques sur les exportations étaient présentées selon la province de chargement; elles indiquaient la province où les marchandises étaient finalement confiées à un transporteur pour être exportées. Depuis avril 1984, les données commerciales sont présentées selon la province d'origine, c.-à-d. celle où les produits ont été cultivés, extraits ou fabriqués.

Les statistiques sur les importations selon la province de dédouanement indiquent la province où les marchandises ont été dédouanées pour être ensuite consommées immédiatement, ou être mises dans un entrepôt de douane ou être acheminées vers une autre province ou un autre territoire. Par conséquent, les données provinciales qui figurent dans ces tableaux ne coïncident pas nécessairement avec la province où les produits en question sont consommés.

Mode de transport

Les documents d'exportation n'indiquent pas toujours le mode de transport, qui est parfois imputé et estimé d'après d'autres renseignements tels que le nom du transporteur qui achemine les marchandises. Dans le cas des exportations, le mode de transport correspond à celui qui est utilisé pour franchir la frontière internationale. Il peut être différent de celui employé au Canada.

En ce qui concerne les importations, les renseignements sur le mode de transport correspondent au dernier mode de transport au moyen duquel le fret a été acheminé jusqu'au bureau de dédouanement au Canada. Dans le cas des ports intérieurs, il se peut que ce ne soit pas le mode de transport par lequel le fret est arrivé au bureau d'entrée canadien, ce qui peut entraîner une sous-estimation des importations canadiennes acheminées par transport maritime ou aérien.

Cadre juridique

En ce qui concerne le commerce avec d'autres pays que les États-Unis, les statistiques sur les importations et les exportations sont tirées de l'information qui figure dans les dossiers administratifs de l'Agence des services frontaliers du Canada [ASFC] et qui a été recueillie en vertu de la *Loi sur les douanes*. Des copies de ces documents (ou des renseignements qu'ils contiennent) sont transmises à Statistique Canada conformément à l'article 25 de la *Loi sur la statistique*. La divulgation de statistiques commerciales est donc régie à la fois par la *Loi sur les douanes* et par la *Loi sur la statistique*, notamment par l'alinéa 17.(2)a) de cette dernière. Les échanges de données sur les importations entre Statistique Canada et le United States Census Bureau [USCB] sont régis par un protocole d'entente et la *Loi sur la statistique*. Par conséquent, les données sur les importations des États-Unis qui sont fournies à Statistique Canada en vertu du protocole d'entente comme données de base sur les exportations canadiennes aux États-Unis sont assujetties aux exigences américaines en matière de confidentialité avant leur transmission au Canada. Ces données sont ensuite soumises aux dispositions canadiennes en matière de confidentialité avant leur diffusion.

III Autres questions

Désaisonnalisation

Les statistiques sur le commerce présentent d'importantes fluctuations mensuelles. Afin d'isoler les points de retournement ou les tendances dans les données de base, il y a lieu d'éliminer l'effet de mouvement saisonnier. Aucune publication de la DCI ne fournit actuellement de données douanières

désaisonnalisées. Cependant, les séries de données douanières désaisonnalisées sont accessibles par le biais du réseau CANSIM. Les tableaux 1, 2 et 8 qui figurent dans *Le commerce international de marchandises au Canada* (n° 65-001-XPB au catalogue) renferment des données désaisonnalisées présentées sur la base de la BdP.

Abréviations

Les noms des pays, les désignations des unités de mesure et les définitions du SH sont souvent abrégés dans les publications sur le commerce. Un tableau explicatif des abréviations figure dans les éditions de décembre des publications mensuelles suivantes :

- *Exportations par pays* (n° 65-003-XPB au catalogue)
- *Exportations par marchandise* (n° 65-004-XPB au catalogue)
- *Importations par pays* (n° 65-006-XPB au catalogue)
- *Importations par marchandise* (n° 65-007-XPB au catalogue)

Pour déterminer le contenu exact d'une position SH, il faut se reporter au Tarif des douanes, qu'on peut se procurer au Centre d'édition du gouvernement du Canada, ou à la Nomenclature canadienne des exportations (Division du commerce international).

Quantités

Les données quantitatives ne sont pas stockées dans CANSIM, mais elles peuvent être obtenues en consultant les publications suivantes :

- *Exportations par marchandise* (n° 65-004-XPB au catalogue)
- *Importations par marchandise* (n° 65-007-XPB au catalogue)

Une définition de chaque unité figure au début de ces publications. Le « nombre » d'unités correspond à la quantité d'unités complètes (ou presque complètes) exportées ou importées, à l'exclusion des pièces. Les mesures de poids et de volume ne tiennent habituellement pas compte de l'emballage nécessaire à l'expédition. Les unités de mesure employées correspondent à des abréviations alphabétiques à trois caractères qui ont été définies par l'**Organisation internationale de normalisation [ISO]**.

Valeurs et conversions monétaires

Les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et font l'objet de conversions monétaires fondées sur un certain nombre de méthodes, selon la nature et la source des données. Les divers types et sources de données sont les suivants :

- importations
- exportations vers des destinations aux États-Unis
- exportations vers des destinations autres que les États-Unis qui sont déclarées par voie électronique
- exportations vers des destinations autres que les États-Unis qui ne sont pas déclarées par voie électronique (c.-à-d. déclarations d'exportation sur papier)

Les méthodes de conversion sont les suivantes :

Importations :

La valeur des transactions à l'importation peut être exprimée dans une monnaie étrangère mais doit être convertie en dollars canadiens aux fins de la comptabilité douanière. La conversion est fondée sur les taux de change quotidiens de la Banque du Canada (taux moyens à midi) aux dates où les marchandises ont été expédiées au Canada.

Exportations vers des destinations aux États-Unis :

Depuis 1990, le Canada et les États-Unis échangent des données sur les importations en vertu du *Protocole d'entente concernant l'échange de données sur les importations entre les États-Unis et le Canada*. En vertu de ce protocole d'entente, on se fonde sur les données sur les importations du pays

partenaire pour établir les données sur les exportations de l'autre partie. Dans le cas des exportations du Canada vers les États-Unis, les données sont fondées sur les renseignements sur les importations recueillis par le United States Bureau of Customs and Border Protection, qui sont transmis à Statistique Canada par l'entremise de la Foreign Trade Division du United States Census Bureau. Par conséquent, les transactions touchant les exportations canadiennes vers les États-Unis font l'objet de deux conversions. Les importations doivent être déclarées à l'administration douanière américaine en dollars US à des fins de comptabilité. Ensuite, ces données (exprimées en dollars US) sont transmises au USCB qui les convertit en dollars américains avant de les acheminer à Statistique Canada. Les processus de conversion appliqués par le U.S. Bureau of Customs and Border Protection [USBC&BP] et le USCB sont décrits dans les paragraphes ci-après.

Conversion du U.S. Bureau of Customs and Border Protection

- Extrait de la publication du U.S. Customs Service intitulée *Importing into the United States – A Guide for Commercial Importers*.

Aux fins des douanes, les devises doivent être converties selon les dispositions de 31 U.S.C. 5151, qui prévoit que l'administration douanière américaine doit appliquer les taux de change déterminés et certifiés par la Federal Reserve Bank de New York. Ces taux certifiés sont établis en fonction des taux de change acheteurs des devises. Dans le cas du dollar canadien et des autres devises les plus utilisées, les taux de change sont certifiés chaque jour.

Les taux certifiés le premier jour ouvrable de chaque trimestre civil sont utilisés durant l'ensemble du trimestre, sauf les jours où l'on enregistre des fluctuations égales ou supérieures à 5 %. Le cas échéant, on utilise pour ces jours-là les taux certifiés réels.

Aux fins des douanes, la date d'exportation des marchandises est la date servant à déterminer le taux de change certifié applicable. Cela demeure vrai même si un taux différent a été appliqué aux fins du calcul du paiement des marchandises. On peut obtenir auprès d'un directeur de port des U.S. Customs de l'information au sujet du taux de change qui a été appliqué à des fins de conversion dans le cas d'une cargaison donnée.

Conversion du U.S. Census Bureau :

Après avoir reçu du U.S. Bureau of Customs and Border Protection les données sur les importations américaines, le USCB les vérifie et les prépare en vue de la transmission à Statistique Canada. Les valeurs en dollars US sont converties en dollars canadiens en se fondant sur les taux de change mensuels moyens établis par la Banque du Canada. Ces valeurs en dollars canadiens sont ensuite utilisées à titre d'exportations canadiennes vers les États-Unis.

Exportations vers des destinations autres que les É.-U. – déclaration électronique

Les exportations vers des destinations autres que les États-Unis peuvent elles aussi être déclarées par voie électronique à l'aide de la Déclaration d'exportation canadienne automatisée [DECA] de la Division du commerce international ou du logiciel d'échange de données de l'ASFC. Dans ce dernier cas, l'ASFC transmet les données recueillies à la DCI sur une base hebdomadaire. Les valeurs non déclarées en dollars canadiens sont converties en appliquant le taux quotidien (à midi) de la Banque du Canada à la date où le chargement a été exporté.

Exportations vers des destinations autres que les É.-U. – déclaration non électronique

Les exportations vers des destinations autres que les États-Unis peuvent être déclarées à l'Agence des services frontaliers du Canada à l'aide du formulaire papier B-13A (Déclaration d'exportation) ou, dans le cas des gros exportateurs de marchandises en vrac, au moyen de rapports sommaires (papier) mensuels. Les valeurs déclarées en monnaie étrangère sont converties en appliquant la moyenne mensuelle des taux quotidiens (à midi) de la Banque du Canada.

Arrondissement

Les données statistiques sur le commerce sont généralement présentées en milliers de dollars. Cependant, toutes les valeurs qui figurent dans les tableaux CANSIM 228-0001, 228-0002, 228-0003, 228-0041, 228-0042 et 228-0043 sont présentées en millions de dollars et arrondies à une décimale près. Tous les totaux et leurs éléments (c.-à-d. les pays) sont calculés à partir de chiffres ronds. Chaque élément et chaque total sont arrondis séparément de la façon classique afin que tous les chiffres soient le plus précis possible. Par conséquent, les totaux arrondis qui sont publiés ne correspondent pas nécessairement à la somme des éléments arrondis publiés.

Révisions

Règle générale, les données sur le commerce de marchandises sont révisées de façon continue, et ce, pour chaque mois de l'année en cours. Les données douanières portant sur l'année précédente sont révisées chaque trimestre.

Les données doivent être révisées pour plusieurs raisons : réception tardive des documents d'importation et d'exportation, présence de renseignements erronés dans les documents de douane, remplacement des estimations par les chiffres réels, reclassification des marchandises en fonction de renseignements plus récents, correction des variations saisonnières.

Les données révisées sont publiées dans les tableaux CANSIM pertinents.

Données des mois précédents de l'année en cours

Les données des mois précédents de l'année en cours sont susceptibles d'être révisées jusqu'à ce que les données de décembre soient diffusées.

Données des années précédentes

Parallèlement à la diffusion des données sur le commerce en mars, juin et septembre, les données douanières de l'année précédente sont révisées. Par ailleurs, les données douanières portant sur les trois années précédentes peuvent être révisées au moment de la publication des données sur le commerce de décembre.

Totaux cumulatifs

Les totaux cumulatifs figurant dans tous les rapports tiennent compte des corrections qui ont été apportées jusqu'à la date de diffusion.

Indices de prix et de volume

L'Indice des prix du commerce international de marchandises [IPCIM] est un indicateur de la variation de prix à l'importation et à l'exportation. L'IPCIM mesure la variation des prix en comparant, dans le temps, les coûts moyens pondérés de diverses marchandises faisant l'objet d'échanges. Les indices de prix sont fondés, en partie, sur les valeurs unitaires produites par la Division du commerce international. Lorsque les valeurs unitaires sont erronées ou ne sont pas disponibles, les indices de prix sont fondés sur les valeurs relatives de prix obtenues auprès d'autres sources.

Afin de faciliter l'analyse des données, les indices de prix sont calculés selon deux formules : celle de Paasche (à pondération courante) et celle de Laspeyres (à pondération fixe pour la période de référence). Les coefficients de prix sont fondés sur le volume de marchandises échangées durant l'année de référence et sont comparés avec les données du mois, du trimestre ou de l'année en cours. Ainsi, l'indice de prix rend compte des purs mouvements des prix dans le modèle de Laspeyres et des variations de prix et de volume dans le modèle de Paasche. En outre, les indices sont calculés à divers niveaux d'agrégation, notamment au niveau de l'ensemble des pays et au niveau du États-Unis. Cette méthode permet d'analyser notre commerce avec les États-Unis séparément de notre commerce avec le reste du monde et de tenir compte ainsi de l'importance relative des États-Unis en tant que principal partenaire commercial du Canada. L'indice des prix à l'importation et à l'exportation sert

principalement à exprimer en dollars constants les statistiques sur le commerce international de marchandises du Canada. Les valeurs en dollars constants sont introduites dans le calcul du produit intérieur brut [PIB] aux fins du Système de comptabilité nationale du Canada.

Les indices de prix et de volume sont publiés dans la base de données CANSIM ainsi que dans *Le commerce international de marchandises du Canada* (n° 65-001-XPB au catalogue). Par le passé, les indices ont été calculés en fonction des années de référence 1971, 1981, 1986 et 1992.

Depuis le communiqué d'avril 2001, trois importantes modifications ont été apportées à l'IPCIM :

- l'année 1997 est devenue l'année de référence;
- une structure de prix à jour a été instaurée;
- les concepts et les méthodes ont fait l'objet d'améliorations.

Grâce à ces modifications, on a amélioré le degré de précision des données sur le commerce. À l'heure actuelle, les indices de prix de Paasche, à pondération courante, sont calculés à partir des valeurs relatives de prix fondées sur les prix moyens de 1997. Les coefficients de prix reflètent la valeur des échanges au cours du mois, du trimestre ou de l'année auxquels l'indice s'applique et, par conséquent, sa variation d'une période à l'autre. L'indice de volume de Laspeyres est calculé en divisant un indice des valeurs par l'indice de prix de Paasche correspondant et est, par conséquent, pondéré au moyen des coefficients de prix fixes de 1997.

Révision de la base des séries d'indices et mise à jour du panier

Par principe, l'année de référence des séries d'indices des prix du commerce international de marchandises est modifiée périodiquement afin qu'elle coïncide avec celle d'autres séries importantes produites par Statistique Canada. Tel que mentionné ci-dessus, l'année de référence de la série de l'IPCIM a été remplacée (1997 plutôt que 1992) à partir de la publication des indices des prix d'avril 2001. L'IPCIM établi en fonction de l'année de référence 1997 est disponible à compter de janvier 1997. Mars 2001 est le dernier mois où l'IPCIM a été calculé en fonction de l'année de référence 1992.

Le changement d'année de référence (c.-à-d. la conversion d'une période de référence à une autre) est simplement une opération arithmétique qui n'altère ni la nature de la série ni le taux de variation des prix mesuré par la série entre deux périodes données. Cependant, l'adoption d'une nouvelle année de référence n'implique pas seulement un changement de base arithmétique. Afin de tenir compte des modifications apportées à la structure du commerce international, le panier de marchandises utilisé pour l'ancienne année de référence doit être mis à jour. Ces modifications modifient la nature même de nombreuses séries et, par conséquent, le taux de variation des prix. À l'occasion de la dernière mise à jour de l'IPCIM, le panier de marchandises exportées et importées de 1997 a remplacé celui de 1992 aux fins du calcul des indices de Laspeyres et de Paasche.

Sélection des marchandises et méthode d'estimation

L'IPCIM est un indice composite de prix conçu pour exprimer, au moyen d'un indice unique, la variation des prix d'une grande variété de marchandises. Afin de rendre compte correctement de la réalité du mouvement des prix, on choisit un panier fixe de marchandises représentatives et corrélées avec le reste des marchandises de l'univers du commerce. Toutes marchandises faisant partie du panier de 1997 ont été réparties en groupes; de plus, divers critères (p. ex., la valeur) ont été utilisés pour sélectionner les marchandises les plus pertinentes.

Une fois le panier constitué, il faut déterminer la méthode qu'il convient d'adopter pour mesurer le prix de chacune des marchandises. Tel que mentionné ci-haut, le calcul des indices de prix agrégés combine les indices des valeurs unitaires avec les indices de prix spécifiés. Ces indices sont fondés sur un échantillon non aléatoire de catégories de marchandises d'importation et d'exportation nationale pour lesquelles il est possible de calculer une valeur unitaire utile ou de trouver un indice de substitution représentatif. En règle générale, les valeurs unitaires sont retenues pour les marchandises relativement homogènes comme les produits primaires et semi-manufacturés (environ 15 % des marchandises), et des indices de substitution sont utilisés pour les marchandises hétérogènes, en particulier les produits manufacturés prêts pour l'utilisation finale.

Lorsque la valeur unitaire n'est pas suffisamment probante, comme dans le cas des produits finis, on utilise un indice de substitution ou de remplacement provenant d'une source externe. Dès lors que l'on a confirmé la nécessité de recourir à un tel indice, on trouve et on utilise un indice de substitution provenant d'une source externe. Plusieurs organismes fournissent à la Division du commerce international des indices de substitution qui sont utilisés comme prix relatifs dans le calcul des indices de prix de Laspeyres et de Paasche.

Les indices de substitution auxquels on a recours sont les suivants :

- *Indices de prix à la production [IPP]*

Le United States Bureau of Labor Statistics [USBLS] fournit l'indice des prix à la production (IPP), qui englobe quelque 2 000 indices disponibles à divers niveaux d'agrégation. L'indice est converti en dollars canadiens en fonction du cours mensuel au comptant à midi non redressé des États-Unis et est rééchélonné de manière à ce que tous les indices soient fondés sur une année de référence commune (1997 = 100). La plupart des indices de prix spécifiés tirés de l'IPP sont utilisés pour calculer les indices des prix à l'exportation. Il s'agit là d'une démarche raisonnable puisque les États-Unis sont le principal importateur des marchandises visées.

- *Indices des prix de produits industriels [IPPI]*

Statistique Canada publie ces indices qui englobe quelque 1 000 indices répartis en différents groupes de marchandises. La plupart des indices de prix spécifiés provenant de l'IPPI servent à calculer les indices des prix à l'exportation. On présume que l'IPPI pour certains groupes de marchandises présente les mêmes caractéristiques qu'un indice des prix à l'exportation lorsqu'un tel indice n'existe pas. Aucune conversion n'est requise puisque les données sont déjà exprimées en dollars canadiens.

- *Indices des prix à l'exportation de la Banque du Japon*

Les indices japonais des prix de gros proviennent de la Banque du Japon. Quelque 75 indices sont utilisés. L'indice est converti en dollars canadiens en fonction du cours mensuel au comptant à midi non redressé du Japon. Ces indices sont généralement utilisés pour les importations japonaises et pour tout pays d'origine qui s'apparente davantage au Japon qu'aux États-Unis.

- *Office national de l'énergie [ONE]*

L'ONE fournit les données sur le prix de l'électricité.

- *Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada [DFCE]*

La DFCE fournit des données sur les exportations de pétrole brut et de gaz naturel (par oléoduc et gazoduc).

- *Indices des prix des ordinateurs et de leurs composantes*

La Division des prix de SC fournit sept indices provenant du United States Bureau of Economic Analysis [BEA].

- *Indice des prix des véhicules automobiles*

Cet indice, qui est fondé sur des données mensuelles recueillies par la Division des prix de Statistique Canada, englobe les indices des prix des voitures et des camions selon le modèle. La Division du commerce international a établi un fichier de concordance dont elle assure la mise à jour.

Révision des concepts et des procédés

La principale amélioration qui a été apportée lorsqu'on a choisi l'année 1997 comme année de référence réside dans l'enchaînement des indices de prix afin de tenir compte des modifications au fil du temps aux codes de désignation et de codification de marchandises. Le Canada a adopté le 1^{er} janvier 1988 le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) pour classer ses importations et exportations.

Le niveau élémentaire de l'indice est le niveau le plus descriptif pour lequel il est possible de calculer des valeurs unitaires. Ce niveau est constitué d'un code SH, du groupe principal, de l'unité de mesure, de la méthode de calcul et de l'agrégation en fonction d'un ou plusieurs groupes sommaires.

Les codes SH peuvent être modifiés de diverses façons. Lorsqu'un code SH est modifié, son niveau élémentaire d'indice est susceptible de l'être lui aussi. Les modifications les plus courantes aux codes SH sont les suivantes :

- **Recodage** (un code SH est modifié mais le contenu reste inchangé)
Environ 65 % des modifications apportées au SH consistent en un changement de code plutôt qu'en un changement de contenu. On ajoute simplement de nouveaux codes de façon à ce qu'il n'y ait pas de bris dans les indices de prix.
- **Fusion** (plusieurs codes SH sont fusionnés pour former un seul code SH)
Cette situation est relativement fréquente et réduit le nombre total de codes. Si les attributs de tous les anciens codes sont les mêmes, la source du nouveau code SH est identique à celle des anciens. Toutefois, si la fusion de codes SH n'est pas directe (c.-à-d. si des choix multiples entre les anciens codes sont possibles), l'analyste des prix doit prendre une décision axée sur les attributs des codes visés par la fusion.
- **Fractionnement** (un code SH est fractionné en au moins deux codes SH)
Cette situation survient habituellement à la suite de demandes de données plus détaillées sur les marchandises. Les nouveaux codes SH ont généralement les mêmes attributs que le code de source.

Certaines améliorations ont été apportées pour tenir compte des changements relatifs aux attributs des codes SH (changement de méthode d'estimation, d'unité de mesure, etc.). Plusieurs autres modifications moins évidentes ont été mises en œuvre. Ainsi, les poids sont désormais déterminés au niveau élémentaire d'indice plutôt qu'au niveau du groupe sommaire, on a désormais recours au prix réel courant pondéré (poids en dollars constants – Paasche) et au prix fixe pondéré (Laspeyres); on a adopté une méthode améliorée de calcul de la valeur unitaire¹, méthode qui s'appuie sur l'utilisation de moyenne géométrique et de la moyenne à l'étape initiale arithmétique d'agrégation des données sur les prix recueillies. Ces modifications et d'autres changements moins visibles visent à accroître l'efficacité du traitement des données sur les prix dans un contexte où les ressources sont limitées et à réduire les risques de biais dans les indices de prix à tous les niveaux d'agrégation à partir du niveau élémentaire.

Sources de renseignements supplémentaires

Les statistiques mensuelles et trimestrielles sur le commerce sont publiées dans la série 65-xxx de publications de Statistique Canada. On peut également obtenir une description détaillée des groupes de marchandises et des classifications qui s'y rattachent. Veuillez consulter le catalogue de publications de Statistique Canada pour connaître le contenu des diverses publications.

En outre, on peut se procurer des statistiques sur le commerce de marchandises en s'adressant à la Division du commerce international ou aux bureaux régionaux de Statistique Canada, ou encore en accédant au réseau **CANSIM**. La Division du commerce international a recours à divers moyens pour diffuser les données aux utilisateurs, notamment aux publications au catalogue, à CANSIM, à la transmission par télécopieur, aux CD-ROM, aux documents d'emploi courant, aux tableaux personnalisés sur un support choisi par l'utilisateur et à Internet. En ce qui concerne Internet, la Division utilise le site commercial de Statistique Canada pour diffuser des données détaillées sur les

¹ La méthode des tendances historiques Hidioglou-Berthelot est adaptée et sert à isoler, dans un regroupement, les transactions « anormales » pour une période donnée.

importations du SH à dix chiffres et sur les exportations du SH à huit chiffres, ainsi que le site **STRATEGIS**, grâce à une entente interministérielle conclue avec Industrie Canada, pour diffuser des données sur les importations et les exportations du SH à six chiffres. À l'exception des publications courantes et des tableaux stockés dans CANSIM, tous les produits et services de la Division sont soumis au principe du recouvrement des coûts.

Pour obtenir des détails qui ne sont pas fournis dans ces notes au sujet des méthodes, communiquez avec la Division du commerce international :

- Courrier électronique : Division du commerce international,
Section du marketing et des services à la clientèle,
Statistique Canada,
Immeuble Jean-Talon, 9^e étage,
Ottawa (Ontario),
K1A 0T6
- Par téléphone :
Sans frais : 1 800 294-5583 Dans l'indicatif régional 613 : 951-9647
- Par télécopieur :
Sans frais : 1 800 664-0055 Dans l'indicatif régional 613 : 951-0117
- Par Internet : commerce@statcan.ca

Tableaux actifs de CANSIM

Le réseau CANSIM comprend des tableaux actifs et des tableaux inactifs. Les tableaux dont on assure la mise à jour périodiquement sont les suivants :

Numéro du tableau	Description du tableau
228-0001	Valeur des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, données non corrigées et corrigées de variations saisonnières, total, par section, et par groupe majeur, pour tous les pays et par marché principal, données mensuelles (en millions de dollars, chiffres arrondis à une décimale près), janv. 1971 – à ce jour.
228-0002	Valeur des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, données non désaisonnalisées et désaisonnalisées, totaux pour le monde, par section et par grand groupe , totaux pour tous les pays et par marché principal, données mensuelles (en millions de dollars, chiffres arrondis à une décimale près), mars 1971 – à ce jour.
228-0003	Valeur des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, données non désaisonnalisées et désaisonnalisées, totaux pour le monde, par section et par grand groupe , totaux pour tous les pays et par marché principal, données annuelles (en millions de dollars, chiffres arrondis à une décimale près), 1971 (dernière année complète).
228-0033	Valeur des importations, sur base douanière, données non désaisonnalisées, par province de dédouanement , totaux pour le monde et par secteur , données <u>mensuelles</u> (en millions de dollars, chiffres arrondis à une décimale près), janv. 1990 – à ce jour.
228-0034	Valeur des exportations nationales, sur base douanière, données non désaisonnalisées, selon la province d'origine , totaux pour le monde et par secteur , données <u>mensuelles</u> (en millions de dollars, chiffres arrondis à une décimale près), janv. 1990 – à ce jour.
228-0035	Indices des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, indices de prix et indices de volume à pondération fixe du type Paasche et du type Laspeyres, données non désaisonnalisées et désaisonnalisées, indices pour le monde, par secteur et par grand groupe , totaux pour tous les pays, <u>données mensuelles</u> (indice, 1997 = 100), janv. 1997 – à ce jour.
228-0036	Indices des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, indices de prix et indices de volume par pondération fixe du type Paasche et du type Laspeyres, données non désaisonnalisées et désaisonnalisées, indices pour le monde, par section et par grand groupe , totaux pour Tous les pays, <u>données trimestrielles</u> (indice, 1997 = 100), mars 1997 (dernier trimestre complet).
228-0037	Indices des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, indices de prix et indices de volume à pondération fixe du type Paasche et du type Laspeyres, données non désaisonnalisées, indices pour le monde, par secteur et par grand groupe , totaux pour tous les pays, <u>données annuelles</u> (indice, 1997 = 100), 1997 (dernière année complète).

Numéro du tableau	Description du tableau
228-0038	Importations et exportations de marchandises, Paasche et Laspeyres, indices de prix – Total, par secteur et par grand groupe , données non désaisonnalisées sur base douanière sur le commerce du Canada avec les États-Unis seulement, y compris des indices de prix par Classification type pour le commerce international (CTCI, révision 3), Paasche et Laspeyres, Total et par section de la CTCI , données non désaisonnalisées, indices de prix sur base douanière pour le commerce du Canada avec tous les pays et avec les États-Unis seulement, <u>données mensuelles</u> (indice, 1997 = 100), janv. 1997 – à ce jour.
228-0039	Importations et exportations de marchandises, Paasche et Laspeyres, indices de prix – Total, par section et par grand groupe , données non désaisonnalisées sur base douanière sur le commerce du Canada avec les États-Unis seulement, y compris des indices de prix par Classification type pour le commerce international (CTCI, révision 3), Paasche et Laspeyres, Total et par section de la CTCI , données non désaisonnalisées, indices de prix sur base douanière pour le commerce du Canada avec tous les pays et avec les États-Unis seulement, <u>données trimestrielles</u> (indices, 1997 = 100), mars 1997 (dernier trimestre complet).
228-0040	Importations et exportations de marchandises, Paasche et Laspeyres, indices de prix – Total, par section et par grand groupe , données non désaisonnalisées sur base douanière sur le commerce avec les États-Unis seulement, y compris les indices de prix par Classification type pour le commerce international (CTCI, révision 3), Paasche et Laspeyres, Total et par section de la CTCI , données non désaisonnalisées, indices de prix sur base douanière pour le commerce du Canada avec tous les pays et avec les États-Unis seulement, <u>données annuelles</u> (indice, 1997 = 100), 1997 (dernière année complète).
228-0041	Valeur des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, données non désaisonnalisées et désaisonnalisées, totaux pour le monde, par secteur et par sous-secteur , pour tous les pays, <u>données mensuelles</u> (en millions de dollars, chiffres arrondis à une décimale près), janv. 1971 à ce jour.
228-0042	Valeur des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, données non désaisonnalisées et désaisonnalisées, totaux pour le monde, par secteur et par sous-secteur , pour tous les pays, <u>données mensuelles</u> (en millions de dollars, chiffres arrondis à une décimale près), mars 1971 (dernier trimestre complet).
228-0043	Valeur des importations et exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, données non désaisonnalisées, totaux pour le monde, par secteur et par sous-secteur , pour tous les pays, <u>données annuelles</u> (en millions de dollars, chiffres arrondis à une décimale près), 1971 (dernière année complète).
228-0044	Indices des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, indices de prix et indices de volume à pondération fixe du type Paasche et du type Laspeyres, données non désaisonnalisées et désaisonnalisées, indices pour le monde, par secteur et par sous-secteur , pour tous les pays, <u>données mensuelles</u> (indice, 1997 = 100), de janv. 1997 jusqu'à ce jour.
228-0045	Indices des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, indices de prix et indices à pondération fixe du type Paasche et du type Laspeyres, données non désaisonnalisées et désaisonnalisées, indices pour le monde, par secteur et par sous-secteur , pour tous les pays, <u>données trimestrielles</u> (indice, 1997 = 100), mars 1997 (dernier trimestre complet).

228-0046	Indices des importations et des exportations de marchandises, sur base douanière et sur base de la BdP, indices de prix et indices de volume à pondération fixe du type Paasche et du type Laspeyres, données non désaisonnalisées, indices pour le monde, par secteur et par sous-secteur , pour tous les pays, <u>données annuelles</u> (indice, 1997 = 100), 1997 (dernière année complète).
-----------------	--